

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Novembre

## UN BON DISCOURS

M. Félix Faure, député de la Seine-Inférieure, vient de prononcer au Havre un magistral discours dont le mérite principal est de ne pas donner prise aux ambiguïtés.

La majorité de la Chambre nouvelle est-elle radicale ou libérale ? On le saura bientôt. Mais ce que M. Félix Faure affirme avec beaucoup d'autres, c'est que le pays a assez du système de la concentration et qu'il veut un gouvernement.

Qu'est-ce donc qu'un gouvernement ? Serait-ce une réunion d'hommes venus des quatre points cardinaux de la politique ; chacun avec ses traditions et ses tendances et cherchant à se mettre d'accord en esquivant toutes les questions ?

Le pays entend par gouvernement une réunion d'hommes ayant, sinon les mêmes origines, au moins les mêmes tendances, un programme commun auquel tous apportent leur concours et leur action, loyalement, sans arrière-pensée, pratiquant une politique précise et déterminée que tout le monde comprendra, exigeant des fonctionnaires une attitude droite et loyale.

Si la majorité de la Chambre est radicale, le ministère sera radical ; il appliquera une politique radicale. Nous, libéraux, nous serons dans l'opposition, nous combattrons pour nos idées et pour nos doctrines, et le pays jugera. Mais, par contre, si la majorité est libérale, elle a le droit, le devoir d'exiger un cabinet libéral.

Après avoir ainsi nettement caractérisé ce qu'il entendait par « un gouvernement », M. Félix Faure a tracé avec une courageuse franchise le programme du parti modéré.

Nous voulons marcher en avant, nous sommes des hommes de progrès. Si nous repoussons la révision de la Constitution, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'impôt sur le revenu et sur la rente, nous poursuivons d'autres réformes, moins retentissantes peut-être dans leur énoncé, mais plus pratiques et plus utiles.

Dans la période qui s'ouvre, tous les projets tendant à améliorer la condition des moins fortunés auront notre concours absolu, pourvu qu'ils ne violent ni l'équité, ni la liberté.

M. Félix Faure énumère les réformes qui s'imposent, s'attachant plus spécialement à

la question des impôts directs, au droit de succession, à la réduction des droits de mutation sur les ventes d'immeubles, à la diminution des frais, à la réforme du régime hypothécaire, etc.

En même temps, ajoute-t-il, il faudrait s'attacher à consolider et à poursuivre l'œuvre financière de la République, s'abstenir de dégrèvements prématurés et rechercher des économies sérieuses par la décentralisation et par la suppression de certains rouages administratifs.

Si la France a repris la grande place qu'elle occupait dans le monde, c'est grâce aux qualités de travail et d'épargne du peuple français. Par elles, dit M. Faure, nous avons gardé un grand marché financier qui nous permet de prêter aux puissances amies un concours précieux.

Nous devons donc faire tous nos efforts pour augmenter nos moyens de production, pour accroître notre puissance financière. C'est pourquoi nous combattons avec énergie toutes les doctrines qui auraient pour résultat d'alarmer le capital.

Ah ! je sais bien que certains hommes se sont fait une spécialité de l'excitation à la haine des travailleurs contre le capital.

Et M. Félix Faure, en quelques phrases, stigmatise la triste besogne accomplie par ces hommes :

Que vont faire dans les grèves les politiciens dont je parle ? Connaissent-ils eux mêmes, mieux que les ouvriers, les conditions du travail ? Nous les avons vus, ces jours derniers, encourager par des excitations coupables de malheureux mineurs à ne pas redescendre dans la mine en leur affirmant la solidarité des mineurs de Belgique et d'Allemagne. Cette solidarité ne s'est pas produite ; les ouvriers français sont forcés de reprendre le travail sans aucune amélioration dans leur situation, ne gardant de ce long chômage, de cette tentative infructueuse, et pour de longs mois, que la misère pour eux et pour les leurs, et le souvenir des profits réalisés par l'étranger.

Nous essaierons de les secourir, mais notre action sera fatalement insuffisante, elle n'effacera rien des haines qui vont naître de ces souffrances. Je proclame donc, j'ai le droit de le faire, que ceux qui ont été ainsi, sans mandat, fournir des renseignements inexacts, ont la responsabilité de ces misères et de ces haines. Voilà ce qu'il faut que les ouvriers sachent.

heureuse disposition de son élève, de son allié. D'autant plus que le sieur Mascaret avait pour principe de ne rien négliger.

Oh ! certes, il considérait la « petite bête » (on se rappelle qu'il nommait ainsi Liane) comme peu capable d'aider grandement à la réussite du plan qu'il avait imaginé. Mais il estimait qu'il vaut mieux charger trop un fusil quand on veut tuer quelqu'un que de ne pas le charger assez. On court bien le risque que l'arme éclate entre les mains de celui qui la porte. Mais c'était là de faibles considérations pour un homme tel que Mascaret, décidé à aller jusqu'au bout.

Or, il destinait un rôle actif à la comtesse. Quand on veut perdre une femme, il y a plusieurs moyens. Le plus lâche de tous, c'est la calomnie. Le départ pour les bains d'Arcachon de la famille Kervigan laissait le champ libre au coquin. Il en profita.

Liane était alors dans tout l'épanouissement de sa beauté. C'était réellement une séduisante créature. Quelques-uns recherchaient sa main. Parmi ceux-là se trouvait un capitaine de vaisseau, camarade de promotion du commandant Jean Kervigan, M. de Villestrac.

Nous avons déjà dit qu'il avait nui sans le savoir à Gertrude, en apprenant à Liane que Mme de Nainville n'irait pas au bal.

Au physique, grand, bien fait, élégant, de manières exquises, M. de Villestrac n'avait pas le caractère bourru mais bon de Jean Kervigan. Sa nature était distinguée, mais froide, fine, ombrageuse. Ce devait être un homme capable d'une de ces passions d'autant plus dangereuses qu'elles sont concentrées. Cette passion il l'éprou-

vaient pour la comtesse Arcos. Tous les philosophes sont restés muets devant les bizarres contradictions du cœur humain. La nature de l'officier de marine était absolument le contraire de celle de Liane, et cependant, parmi tant de femmes, c'est elle qu'il aimait.

M. de Villestrac avait eu un violent chagrin dans sa vie. Il avait nagère adoré une femme, la marquise de Courrance, et cette femme avait été tuée... Se doutait-il qu'il était la cause de cette mort ? Peut-être. En tous cas, il avait gardé de cette aventure une inaltérable tristesse.

Pendant les premiers temps qu'il fit la cour à Liane, ses affaires n'avançaient guère. La jeune femme ne voulait pas se remarier. L'état de veuve lui plaisait. De plus, elle avait le cœur trop froid pour aimer. La seule fois où elle eût distingué un homme lui avait coûté trop cher ! M. de Villestrac qui s'enflammait d'autant plus qu'il se heurtait à plus de froideur, fut donc grandement surpris quand, dans le courant du mois de juin de cette année-là, il trouva Liane presque entièrement changée à son égard. Était-ce donc que la comtesse commençait à s'humaniser ?

Il lui fut permis de le croire, il devait naturellement ignorer à quel motif était due cette tendresse subite de Liane envers lui. On ne restera donc pas étonné que, trois mois après, au milieu d'août, M. de Villestrac fût sous l'entière dépendance de Liane.

La comtesse Arcos était venue s'installer avec son père et sa mère, M. et Mme Aubry-Morange, aux bains de mer d'Arcachon. Ce n'était pas pour rien que Liane avait choisi Arcachon. Elle savait que depuis quelques mois, Gertrude et Pierre s'é-

taient établis à peu de distance de la ville, entre la mer et les pins, dans un groupe de maisons qui a reçu le nom du Moulo.

— Est-ce que vous n'êtes pas liées avec Mme Kervigan ? demanda un matin M. de Villestrac à Liane.

— Nous avons été élevées ensemble. Ne le savez-vous pas.

— Il me semble, en effet, que vous m'avez raconté cela. Alors, pourquoi ne lui faites-vous pas une visite ? Il y a déjà assez longtemps qu'elle est à Arcachon.

— M. de Villestrac a raison, ma fille, appuya Mme Aubry-Morange. Tu aurais le plus grand tort de négliger une ancienne amie. Nous irons dès aujourd'hui. Ah ! si j'avais su plus tôt que cette chère enfant fut ici. Mais je l'ignorais, je sors si peu.

Elle poussa un gros soupir. Puis reprenant d'un ton plaintif.

— Je suis obligée en effet, de sortir très-peu, mon cher Monsieur de Villestrac. Quand on a son cachet, comme moi, on est absolument l'esclave de la fulgurante beauté qu'on a reçue du ciel. Imaginez-vous que je ne peux pas faire deux pas dans Arcachon sans exciter une véritable émeute parmi les marins et les baigneurs. Tout le monde me regarde !

Je crois bien qu'elle faisait émeute, la respectable créole ! Sous prétexte que le climat divin d'Arcachon est d'une exceptionnelle douceur, elle n'avait rien imaginé de mieux que de se promener par les rues à moitié décolletée !

(A suivre).

M. Peytral  
M. Peytral posera, en janvier prochain, sa candidature au Sénat.

La grève de Marseille  
On mande de Marseille que le 11<sup>e</sup> dragons arrivera ce matin pour renforcer les hussards. Toute la brigade de gendarmerie de l'arrondissement est arrivée hier.

Au Dahomey  
Le ministre de la marine a reçu des nouvelles du général Dodds, datées du 10 octobre. Les troupes, en bon état, marchaient dans la direction du Nord. Les populations réclamaient la protection française.

Mouvement diplomatique  
Le Figaro dit que M. Lozé va décidément à Vienne.

On hésite à remplacer M. Lefebvre de Behaine, qui est *persona grata* au Vatican.

Le général de Boisdeffre  
L'Echo de Paris dit que le général de Boisdeffre ne fera pas cet automne le voyage annoncé sur la frontière de Savoie et dans l'Isère.

Les ambassadeurs de Behanzin  
On mande de Londres que le départ pour Paris des envoyés de Behanzin a été retardé par la maladie d'un des chefs.

La triple alliance  
On mande de Vienne, que le bruit suivant lequel les escadres allemande, autrichienne et italienne manœuvreraient, l'année prochaine, dans les eaux italiennes, est dénué de fondement.

La dynamite à Barcelone  
A Barcelone, pendant la représentation de Guillaume Tell, pour l'inauguration du théâtre Diego, deux bombes ont été lancées sur les fauteuils d'orchestre.

Une seule a éclaté tuant neuf dames et six hommes et blessant beaucoup d'autres personnes. Deux anarchistes, auteurs présumés, ont été arrêtés.

Le Danger des Renseignements  
M. le général de Boisdeffre, ancien commandant de la division de Nancy, chef du 16<sup>e</sup> corps d'armée, vient d'adresser au recteur de l'Académie de Nancy une note qu'accompagne la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une note relative aux renseignements fournis aux Al-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 53

## La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE DEUXIÈME

VII

LA MINE CREUSÉE

Il ne pouvait pas, il ne voulait pas supposer capable d'infamie l'enfant qu'il avait recueillie naguère au Grand-Pré. Qui serait vainqueur dans ce combat du Bien ou du Mal ? Hélas ! le Mal dans le cœur humain qui se défend contre lui, a toujours une alliée puissante : la passion irraisonnée.

VIII

L'ÉCLAT

Nous savons que parmi les personnages que faisait jouer Mascaret pour la réussite de son complot, était la comtesse Arcos. Liane, depuis l'arrivée de la lettre d'Amérique, commençait à donner le pas à sa vengeance sur sa paresse. Il ne lui suffisait plus, comme autrefois, de connaître la marche des « affaires » selon l'expression de « l'intéressant jeune homme. »



lemands par les populations françaises pendant la campagne de 1870-71. Cette note fait ressortir les conséquences qu'ont entraînées ces renseignements donnés par ignorance et assurément sans mauvaise pensée. Ces conséquences ont toujours été graves pour nos armées. Je souhaite que les instituteurs de votre académie, se basant sur les exemples que cette note renferme, fassent comprendre aux enfants dont l'instruction et l'éducation leur sont confiées qu'ils doivent se faire un impérieux devoir de ne jamais, dans des circonstances semblables, donner un renseignement quelconque à l'ennemi. »

Suit une longue liste des renseignements fournis, surtout par des paysans, aux états-majors prussiens et l'indication des conséquences désastreuses qu'ils ont entraînées dans certains cas.

Voici, entre autres, ce qui concerne la bataille de Sedan : le 31 août, un officier de l'état-major du 11<sup>e</sup> corps apprend des habitants de Donchéry que des trains viennent de remonter vides sur Mézières pour en ramener des troupes à Sedan.

Dans la marche des armées allemandes contre l'armée de Châlons, il était de la plus haute importance d'être prévenu à temps du mouvement probable de recul vers l'ouest qu'exécuterait l'armée française pour échapper au danger qui la menaçait, et se replier par Reims sur Paris. Il fallait, en effet, pouvoir changer rapidement les directions de marche des corps de la troisième armée et accentuer le mouvement vers l'ouest pour devancer l'armée française.

Le renseignement donné par les habitants de Donchéry est donc d'une extrême importance, puisqu'il affirme que rien n'a été évacué, qu'au contraire, les trains vides vont vers l'ouest, les trains remplis de troupes en reviennent et que, par conséquent, l'armée de Châlons n'a point encore commencé son mouvement de retraite.

La conséquence en fut l'ordre donné aux corps de la 3<sup>e</sup> armée de franchir la Meuse en aval de Sedan, pour venir fermer à l'armée française toute ligne de retraite et lui enlever sa dernière chance de salut.

**Soldats en fer**

Un journal de Barcelone raconte qu'un sieur Dorick-Cheater, sujet anglais domicilié depuis longtemps à Madrid, a offert au gouvernement espagnol de lui vendre, pour en tirer parti à Melilla, le secret d'une invention merveilleuse.

Un automate en fer forgé, armé d'un fusil et présentant l'aspect d'un soldat qui met en joue. Voilà, en peu de mots, suivant *El Globo*, en quoi consistait cette merveille.

Par le moyen d'un rouage intérieur, le fusil se charge automatiquement et peut tirer jusqu'à quarante coups à la minute ; le stock des projectiles est dissimulé dans le corps même de l'automate.

Des expériences faites en présence de nombreux officiers et journalistes ont démontré la possibilité de régler le tir à son gré.

L'inventeur a même prévu le cas où, les munitions épuisées, le soldat de fer resterait désarmé en face de l'ennemi.

La tête de l'automate est chargée de dynamite ; une décharge électrique suffirait, à l'instant voulu, à produire une terrible explosion.

M. Dorick-Cheater demande au gouvernement espagnol une somme de 5 millions de pesetas et s'engage, en cas d'acceptation, à partir lui-même pour Melilla, à la tête de 100 de ses soldats de fer, et à diriger leurs opérations contre les Kabyles.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ET REGIONALE**

**Elections consulaires**

Conformément aux prescriptions de la loi du 8 décembre 1883, la liste générale des électeurs du ressort du tribunal de commerce de Cahors est déposée, au greffe de ce tribunal, et la liste spéciale de chacun des cantons du ressort au greffe de chacune des justices de paix correspondantes.

Pendant les quinze jours qui suivront ce dépôt, les ayants-droit compris dans l'article 1<sup>er</sup> de la loi pourront exercer leurs réclamations, soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandant la radiation d'un citoyen indûment inscrit. Ces réclamations seront portées devant le juge de paix du canton par simple déclaration faite, sans frais, au greffe de la justice de paix du domicile de l'électeur dont la qualité sera mise en question.

**Statistique**

Le nombre des déclarations d'étrangers reçues, en vertu de la loi du 8 août 1893, est de 31 pour Cahors.

Il se décompose de la manière suivante : 15 Espagnols sur lesquels 10 sont mariés et 6 ont de la famille (17 enfants) ; 11 Italiens, sur lesquels 7 sont mariés et 4 ont de la famille (9 enfants) ;

3 Allemands, dont 2 religieuses et une institutrice dans une maison particulière ; 2 Suisses, tous deux mariés et dont un a 4 enfants.

**La France aux Français**

Une nouvelle circulaire ministérielle vient d'être adressée à tous les directeurs et chefs d'administrations qui dépendent du département de l'intérieur pour leur prescrire formellement de n'admettre dans leurs services, n'importe à quel titre, que des citoyens français dûment pourvus d'actes authentiques, et d'exclure, d'ici la fin de l'année, dernier terme de rigueur, tout individu de nationalité étrangère non naturalisé Français depuis au moins cinq ans.

**Nécrologie**

Une bien triste nouvelle nous arrive d'Ancey. M. le commandant Grosse, chef de bataillon au 30<sup>e</sup> d'infanterie, vient de perdre sa fille unique, âgée de 13 ans.

Nous prenons une vive part à la douleur d'une famille si cruellement éprouvée, qui compte dans notre ville de nombreuses sympathies.

Les obsèques auront lieu à Cahors, en l'église Cathédrale, vendredi matin, à 9 heures. Réunion chez M. Ferando, aîné, avenue de la Gare.

**Marine**

Le cuirassé neuf *Magenta* quittera Toulon le 10 courant pour rallier l'escadre active au golfe Juan.

Le *Magenta*, un des plus beaux cuirassés de notre marine, est commandé par notre compatriote M. Léon Valéry, capitaine de vaisseau.

**Certificat d'aptitude pédagogique**

Voici la liste des aspirants déclarés admissibles à subir les épreuves pratiques du certificat d'aptitude pédagogique :

- MM<sup>mes</sup> Aldebert, inst. à Castelnau-Montratrier.
- Andrieu, institutrice à Labastide-Marnhac.
- Bouzou, institutrice en congé à Cahors.
- Cambou, institutrice à Montcuq.
- Castelnau, institutrice à Luzech.
- Fourtat, institutrice à Cajarc.
- Rigal, institutrice à Grèzes.
- Salon, institutrice à Cahors.
- Bladou, institutrice à Promilhanes.
- Devès, institutrice privée à Baladou.
- Lacam, institutrice à Théminettes.
- Laraufie, institutrice à Bio.
- Simon, institutrice à Assier.
- Brunel, institutrice privée à Souillac.
- Leymarie, institutrice au Vigan.
- Valbousquet, institutrice à Souillac.

- MM. Annès, instituteur à Prayssac.
- Brunet, instituteur à Cahors.
- Contios, instituteur à Vaylats.
- Hébrard, instituteur à Lalbenque.
- Saint-Marty, instituteur en congé.
- Besombes, instituteur à Figeac.
- Bousquet, instituteur à Castelnau.
- Cassan, instituteur à Mayrinhac-Lentour.
- Daval, instituteur à Soussceyrac.
- Delmas, répétiteur au collège de Figeac.
- Laroque, instituteur en congé.
- Ségala, instituteur à Freyssinet-le-Gélat.
- Taste, instituteur à Gourdon.

**Gendarmerie**

Par décision ministérielle, M. Delfour, maréchal-des-logis à Souillac, est nommé en la même qualité à Marmande (Lot-et-Garonne).

M. Carrié, brigadier à cheval à Agen, est nommé maréchal-des-logis à Souillac.

M. Déjean, brigadier à cheval à Martel, passe en la même qualité à Agen.

M. Delpech, gendarme à cheval à Gourdon, est nommé brigadier à cheval à Martel.

**Conseil d'hygiène**

Le Conseil d'hygiène et de salubrité publiques de l'arrondissement de Cahors se réunira en l'hôtel de la Préfecture, le vendredi 10 novembre courant, à 3 heures du soir, à l'effet de délibérer sur les affaires suivantes :

- 1<sup>o</sup> Commune d'Albas. — Agrandissement du cimetière communal ;
- 2<sup>o</sup> Commune de Dégagnac. — Agrandissement du cimetière communal ;
- 3<sup>o</sup> Epidémie de fièvre typhoïde à St-Céré ;
- 4<sup>o</sup> Mesures hygiéniques à prescrire dans les écoles primaires du département. — Règlement ;
- 5<sup>o</sup> Cas épidémique à Luzech.

**Ménagerie**

La grande ménagerie marseillaise Masserini a quitté Cahors lundi se rendant à Limoges. On nous annonce qu'elle va être remplacée sur la place Galdemar par la ménagerie Laurent.

**Assistance médicale**

La loi du 15 juillet 1893, sur l'assistance médicale, vient d'avoir un commencement d'exécution dans le département du Lot.

Conformément à l'article 10 de cette loi, les conseils municipaux des communes dépourvues d'hospice ou de bureau de bienfaisance

viennent de procéder à la nomination des deux délégués qui doivent faire partie des bureaux d'assistance.

**Pincé**

Dimanche, M. Antoine Breil, horloger, rue du Château, n<sup>o</sup> 21, est allé déclarer à la police, qu'ayant lu sur les journaux que les nommés Hemery et Issartier avaient été arrêtés comme étant les auteurs soupçonnés d'un vol d'une somme de 84 fr. et d'une vieille montre au presbytère de Cuzorn (Lot-et-Garonne), il avait été frappé par le nom Issartier.

Un individu de ce nom s'était rendu, en effet, chez lui, la veille, et lui avait apporté une montre à réparer, avec prière de faire cette réparation le plus tôt possible. Cet individu avait même soldé d'avance le montant de la réparation.

M. Breil a remis en même temps cette montre au bureau de police ; elle a été reconnue pour celle qui avait été volée par ces audacieux malfaiteurs au presbytère de Cuzorn.

Ces deux tristes individus vont être dirigés sur Agen, ayant à répondre de leurs méfaits devant la Cour d'assises du Lot-et-Garonne.

**Foire de Cahors**

La foire du 3 Novembre a été importante sous tous les rapports ; les divers marchés étaient bien garnis et les transactions ont été nombreuses.

Bœufs ou vaches amenés, 1,500 environ. Le prix des gras a été de 28 à 32 fr. les 50 kilos. Les attelages étaient livrés au cours des derniers marchés.

Porcs gras, 50 environ, vendus à raison de 35 à 40 fr. les 50 kilos, et les porcelets, au nombre de 1,000 environ, de 10 à 25 fr. la pièce selon grosseur.

Moutons ou brebis mis en vente, 700 environ. Le cours des gras a été de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le kilo. Il n'y a pas eu hausse sur les brebis et les agneaux pour l'élevage.

Blé en vente, 600 hectolitres ; vendus, 530 ; prix moyen, 16 fr. 25 l'hectolitre.

Maïs en vente, 450 hectolitres ; vendus, 425 ; prix moyen, 11 fr. l'hectolitre.

Noix, 600 hectolitres vendus de 6 fr. 50 à 7 fr. 50 les 80 litres.

Pommes de terre, de 350, à 4 fr. les 80 litres.

Volailles grasses, de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le demi-kilo.

Dindes, de 0 fr. 45 à 0 fr. 50 le demi-kilo.

Œufs, de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 la douzaine.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 16 octobre 1893

Présidence de M. Valette, président semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale dans le n<sup>o</sup> du mois d'août du *Bulletin Héraldique de France*, une notice sur la famille de Valon, publiée à l'occasion de M. Bernard-Alphonse de Valon avec Mlle Clotilde-Marie de Beaucolis de Pruyres.

La famille de Valon, originaire du Quercy, paraît être un rameau de la maison de Valon, qui figure dans les documents de cette province, depuis une époque très éloignée. Dans les preuves de Malte et pour les honneurs de la cour en 1775, par les Valon du Quercy, on mentionne un emprunt fait avec plusieurs autres chevaliers, par Arnould de Valon, chevalier en 1248, étant au camp devant Damiette. Les Valon vinrent s'établir en Limousin à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et à Vialard (Quercy), en 1714.

M. le secrétaire général dépose, en outre, au nom de M. Combarieu de Paris, un exemplaire des *Chen-Paô* (Nouvelles de Shanghai) ; cette gazette imprimée en caractères chinois, avait été remise à ce dernier par M. Ly-Chaô-Sé, mandarin de 5<sup>e</sup> classe, attaché à la maison chinoise d'instruction en Europe.

La Société remercie M. C. Combarieu de son gracieux envoi.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, F. VALETTE. Le Secrétaire, U. CAUNÉSIL

**Figeac**

Il y a dix jours à peine, nous annoncions la mort de M. Moignard, procureur de la République, frappé par un mal presque foudroyant ; mardi matin, la mort a enlevé sa compagne, Mme Moignard, née Lamarque, âgée de 26 ans, atteinte depuis longtemps d'une grave maladie.

Que les membres des deux familles reçoivent nos sympathiques condoléances.

**Luzech**

Le nommé Périé, Auguste, mineur, natif de Corbeil (Seine-et-Oise), âgé de 27 ans, a été arrêté par la gendarmerie de Luzech, pour vagabondage et défaut de papiers.

Cet individu a été écroué à la maison d'arrêt de Cahors.

**Milhac**

La commune de Milhac, d'ordinaire si tranquille, a été mise en émoi mardi matin par une tentative de meurtre.

En effet, un vieillard âgé de 75 ans, du nom

de Grégory, a tiré un coup de fusil sur son neveu qu'il a atteint au bas-ventre et l'a grièvement blessé.

La gendarmerie de Gourdon s'est transportée sur les lieux pour procéder à une enquête.

**Bagnac**

Lundi matin, le bruit courut à Figeac, que le sieur Antoine Lacombrade, âgé de 53 ans, aubergiste à Laplanquette, commune de Bagnac, avait été assassiné.

MM. Lacroix, juge suppléant, faisant fonctions de procureur de la République ; Ducastaing, juge d'instruction ; Bon, commis greffier, accompagnés du docteur Brugel, et la gendarmerie se transportèrent sur les lieux.

Dès leur arrivée dans la maison Lacombrade, les magistrats purent facilement se convaincre que le malheureux s'était volontairement donné la mort.

Pendant que sa femme et sa fille étaient occupées dans une chambre contiguë à celle dans laquelle se trouvait ce dernier, une détonation se produisit ; elles crurent tout d'abord que Lacombrade avait tiré à des moineaux ; mais quel ne fut pas leur effroi quand elles le trouvèrent renversé sur le plancher de la chambre et couvert de sang.

Il résulte de l'autopsie que ce malheureux, assis près de la table, avait placé le canon de son fusil contre la tempe droite et avec la main gauche avait pressé la détente. Le côté gauche de la tête était littéralement enlevé et la cervelle était disséminée sur le parquet.

A Bagnac, on se perd en conjectures sur le mobile qui a pu amener Lacombrade à cet acte de désespoir.

**Mordu par un chien**

La cour d'appel de Nîmes vient de juger une question de responsabilité aussi rare qu'intéressante.

Il y a quelque mois, un nommé Guéot était mordu à la main par un chien reconnu plus tard enragé.

Traité immédiatement après à l'Institut Pasteur, la victime donna bientôt tous les signes caractéristiques d'hydrophobie.

Cependant, il n'en mourut pas, mais il sortit de l'Institut Pasteur, atteint d'une maladie nerveuse.

C'est dans ces conditions qu'il a assigné devant le Tribunal le propriétaire du chien en paiement de dommages-intérêts.

Après avoir commis des experts qui ont reconnu que Guéot présentait tous les symptômes de l'hystérie ayant pour cause l'état névropathique antérieur du malade, mais aggravé par la morsure du chien, le Tribunal condamna le propriétaire de ce dernier à une indemnité de onze mille francs.

C'est ce jugement que la Cour d'appel de Nîmes vient de confirmer.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

**La Timbale d'Argent**

Tout ce qu'on peut faire pour voiler les imperfections et les vieilleries d'une bouffonnerie qui fut, paraît-il, un succès en son temps, mais qui actuellement se classe au rang des curiosités antidiuviennes, tout cela a été fait par la vaillante petite troupe de M. Guyot. *La Timbale d'argent* a été enlevée d'une façon aussi lesté que la pièce elle-même ; Mme Demanthe-Guyot a été comme toujours littéralement charmante dans le personnage de Molda ; le rôle de Muller a été chanté délicieusement par Mlle Viannet qui voit chaque jour croître la sympathie dont elle jouit auprès du public ; qu'elle n'abuse pas cependant de sa voix dans le haut registre ; elle pourrait rencontrer des écueils ; et ce serait dommage ; Mme Max a été un très gentil Fichtel.

Du côté des hommes, le juge Rabb a été très bien personnifié par M. Laclaverie ; quant à M. Drujon, qui avait à rendre le rôle de Pruth, nous lui conseillons d'apprendre mieux sa leçon une autre fois. Les rôles secondaires ont été des deux côtés convenablement remplis. Ce qui a été le moins rempli, en somme, dans la soirée, c'est la salle. Nous ne comprenons vraiment pas qu'avec une seule représentation par semaine, et des artistes animés d'une bonne volonté égale à celle de leur directeur, ce qui est beaucoup dire, le public déserte parfois les soirées théâtrales.

Mardi prochain, M. Guyot nous donnera *Patrie* le célèbre drame de Sardou. Cette fois nous sortons du mélodrame et nous aurons à entendre une pièce qui nous donnera pour le moins l'illusion d'une pièce littéraire. Mais comme c'est surtout la mise en scène qui y joue un grand rôle, M. Guyot aura assurément des frais assez élevés. Nous sommes donc persuadés que le public voudra le dédommager de ses sacrifices et que notre jolie petite salle ne sera pas déparée mardi prochain par tous les vides que nous avons constatés à regret à la *Timbale d'argent*. Donc, c'est entendu, les cadurciens n'y reviendront plus ; à l'avenir, M. Guyot fera salle comble ; c'est ce qu'il mérite et ce que nous lui souhaitons.

M. HEYC.



**THÉÂTRE DE CAHORS**

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 14 novembre 1893

Pour les débuts de la troupe de drame

**PATRIE!**

Drame historique en 5 actes, de V. Sardou

M. GUYOT jouera le rôle de *Duc d'Albe*.

M. LEROY, jouera le rôle de *Karloos*.

Toute la troupe de drame et comédie figurera dans cet important ouvrage.

**VITICULTURE**

Concours de vins à Paris en 1894

AUX VITICULTEURS DU LOT

La nécessité de chercher désormais d'autres débouchés que Bordeaux qui, pendant longtemps, fut le seul sérieux, pour les vins du Lot, et par conséquent de les faire connaître avec toutes leurs qualités dans d'autres régions, n'a pas besoin d'être démontrée aujourd'hui. La vente difficile de ces vins depuis deux ou trois ans, la met mieux en évidence que nous ne saurions le faire dans les colonnes d'un journal.

En vue de faciliter la création de ces nouveaux débouchés, M. le Ministre de l'Agriculture annexa, l'année dernière, pour la première fois, une exposition des vins de France, d'Algérie et de Tunisie, au concours général agricole de Paris.

Cette exposition, avec dégustation libre, mais sans récompense, avait en effet pour but de faire apprécier les vins des différentes régions viticoles par le nombreux public qui se rend à cette époque, des divers points de la France et de l'étranger, au Palais de l'Industrie, et de mettre directement en rapport les producteurs et les consommateurs en supprimant le courtage.

Les vins du Lot, que nous étions arrivés à réunir en petite quantité, y figurèrent avec succès. Plusieurs exposants ont reçu depuis de nombreuses demandes et quelques-uns ont pu écouler ainsi leurs vins à des prix très rémunérateurs, de beaucoup supérieurs à ceux qu'offraient les agents commerciaux du Bordelais.

Tous les exposants, il est vrai, n'ont pas eu cette même satisfaction; mais on ne saurait leur reprocher qu'une seule exposition soit suffisante pour qu'immédiatement les vins soient appréciés à leur juste valeur et qu'une avalanche de demandes tombe dans la région.

Par contre il est impossible de contester les heureux résultats que doit avoir dans ce sens une nouvelle exhibition des bons vins de notre région, au Palais de l'Industrie.

Eh bien! cette année, l'exposition aura encore lieu, mais avec une modification tout à l'avantage des exposants; elle fera partie intégrante du concours, qui aura lieu à Paris du 22 au 31 janvier prochain, c'est-à-dire que les vins y seront l'objet de récompenses, ce qui constituera pour chaque région une bonne et juste réclame.

Nous disons pour chaque région, parce que, pour conserver à cette exposition un caractère d'intérêt général, M. le Ministre de l'Agriculture a décidé que les vins seraient classés par département.

Ce ne sera pas le vin de M. Pierre ou de M. Paul qui sera primé, mais bien l'ensemble des vins de telle région ou de tel département.

Nous appelons donc d'une façon toute spéciale, l'attention des viticulteurs du Lot, sur l'importance de ce concours, et sur les dispositions qui président à son installation, en les invitant à se réunir en assez grand nombre pour y prendre part. Nous les engageons même vivement à répondre à l'appel qui va leur être incessamment adressé en vue de la préparation de ce concours.

Du moment qu'il s'agit de ne faire connaître que les qualités particulières des vins de chaque région, de montrer leur valeur en comparaison avec les vins des autres régions, on comprendra facilement que nous ayons fait décider une dégustation préalable des vins à exposer, dégustation qui permettra de reconnaître les meilleurs, ceux qui répondront aux bons types des différents crus.

Telle est la nouvelle occasion qui se présente de faire connaître avantageusement nos vins et que nous devons saisir en attendant que nous puissions compléter son heureuse influence par un système de vente facile, ne serait-ce qu'un syndicat de viticulteurs pour la vente de leurs vins dont nous étudierons plus tard le fonctionnement.

Un conseil, cependant, pour terminer: Conservons précieusement nos anciens cépages en les greffant et ajoutons-y quelques variétés du Bordelais de manière à faire de bons vins de consommation directe, capables de soutenir la comparaison avec les meilleurs crus de France. Nous serons sûrs ainsi de les écouler facilement et à des prix rémunérateurs, malgré l'abondance fournie par les vignobles du Midi.

De l'élan et de la persévérance et de l'intelligence dans le choix des cépages et des porte-greffes! quelques sacrifices au début et nous réussirons. Nous sortirons victorieux de la lutte et le bien-être remplacera bientôt la misère.

B. DROUHAULT,  
Professeur départemental d'agriculture.

**La protection de la Viticulture**

Où assure que, dès la rentrée, les députés des régions viticoles se proposent d'entretenir le gouvernement de la situation lamentable où se trouvent les viticulteurs dans le Bordelais, la Bourgogne et dans le Midi, par suite du change et des nouveaux tarifs de transport.

Il parait, en effet, que si les pouvoirs publics ne prennent pas sans retard des mesures énergiques pour protéger plus efficacement la viticulture, cette branche de notre richesse nationale sera bien près de disparaître; depuis quelques années, le métier de vigneron s'est considérablement compliqué et exige des capitaux assez élevés, dont il est juste de réclamer la rémunération. L'expérience a démontré que les tarifs de douane actuellement en vigueur sont insuffisants pour protéger nos vins contre ceux dont l'Espagne et l'Italie continuent à nous inonder.

Pour les vins d'Espagne, ces droits de douane, établis par les derniers traités sont, compensés dans une large mesure par la prime sur l'or et l'argent: sur un hectolitre vendu, le producteur espagnol bénéficie, grâce au change, de 5 fr. 40; or, notre tarif actuel étant de 7 fr. 50 par hect. jusqu'à 10 degrés 9, nous retompons presque sur l'ancienne taxe de 2 fr.

Quant aux vins italiens, ils se font naturaliser suisses ou espagnols et rentrent en France en évitant les droits du tarif maximum applicables à nos vins. Or, comme ils ont des stocks formidables et qu'ils ont besoin d'argent, c'est à vil prix qu'ils abandonnent leur marchandise et font une concurrence redoutable aux vins français; on cite, en Sicile et dans les Pouilles des ventes à 4 et 5 fr. l'hectolitre.

Il y a encore les vins artificiels, produits de raisins secs, montés avec de l'alcool allemand de pommes de terre qui nuisent à la vente des vins naturels.

Toutes ces concurrences, quasi déloyales ont fait tomber le prix d'un hectolitre de vin de raisins frais à un chiffre dérisoire et il est de toute nécessité qu'avant la récolte prochaine, des mesures de protection soient prises pour remédier à un état de choses qui ruinerait infailliblement la viticulture française.

**AGRICULTURE**

Pour faire un cultivateur

C'était autrefois un vieux dicton « qu'on en savait toujours assez pour faire de l'agriculture. »

Dans la dernière session des agriculteurs de France, on produisait une statistique bien curieuse d'où il résultait qu'un sortit des écoles primaires, les enfants qui avaient obtenu le certificat d'études, se croyant dès lors bien au-dessus de la profession agricole, ne rêvaient qu'une place de clerc de notaire ou d'huissier, encouragés d'ailleurs par leurs parents dans cet absurde mépris de la profession paternelle.

On ne saurait trop protester contre cette aberration; on ne saurait trop s'efforcer de répéter que pour faire de l'agriculture, on ne peut trop apprendre, on ne peut trop savoir.

Entendons-nous bien, la pratique et l'observation seront toujours les deux conditions essentielles de la profession agricole. Mais savoir ce que l'on fait, pourquoi on le fait, comment on pourrait peut-être mieux faire, voici ce qui féconde la pratique et l'observation. Efforçons-nous donc de prévenir, dans les jeunes esprits, cette pensée fatale: *J'en sais trop pour me faire cultivateur*. Vous vous trompez, jeune homme, vous n'en saurez jamais assez.

Vous voilà en face d'une terre dont vous voulez tirer profit. Il faut savoir d'abord la nature de cette terre et sa composition pour savoir quel genre de plantes vous pouvez y cultiver; il faut savoir par quels éléments vous devez corriger les défauts de votre sol; il faut étudier non seulement le sol, mais le sous-sol, au point de vue des assainissements; vous ne devez donc pas être étranger à la géologie.

Les plantes que vous confierez à la terre devront y trouver certains éléments de fertilité qu'elles absorberont suivant leur nature et leur appétit; il faut les connaître pour les emmagasiner dans la terre avant l'ensemencement et pour les remplacer ensuite après la récolte, suivant la nature de la plante qui succèdera. Vous ne devez donc pas rester étranger à la chimie, pour diriger l'économie de vos engrais.

Votre exploitation exigera nécessairement des animaux de différentes sortes, chevaux, bœufs, vaches, moutons. Leur alimentation, leur entretien, les soins à donner à leur santé, exigent de vous la connaissance des éléments de la science vétérinaire.

Il ne faut pas oublier l'emploi des machines de toutes sortes, soit pour le traitement de la terre, soit pour le battage et la conservation des grains, outillage aujourd'hui indispensable à toute exploitation agricole et qui demande nécessairement chez le cultivateur quelques connaissances de mécanique.

Nous n'entendons pas dire que tout cultiva-

teur devra être géologue comme Cuvier, chimiste comme Boussin-Gault, vétérinaire comme Bouley, mécanicien comme Treca.

Mais il faut connaître suffisamment de toutes ces sciences pour les comprendre et les appliquer.

Le but légitime de toute exploitation agricole, c'est le profit; il faut donc parmi tous les produits que le cultivateur peut livrer au commerce et à la consommation, choisir celui ou ceux dont le prix de vente, comparé au prix de revient, donne le plus. Comment le savoir au milieu des détails journaliers des dépenses et des recettes, sinon par une comptabilité régulière et distincte? C'est une science encore qu'il faut savoir et pratiquer.

Que de choses encore, en dehors des connaissances spéciales, demandent, chez le cultivateur, un esprit ouvert et une intelligence générale: prévoir, deviner quelquefois les besoins du marché, pour régler en conséquence sa production; choisir, selon les milieux et les débouchés, le produit le plus profitable. On n'en finirait pas s'il fallait énumérer toutes les raisons qui doivent combattre le préjugé et faire classer la profession agricole au nombre des plus dignes d'être recherchées et pratiquées par les intelligences élevées.

LE PIONNIER.

**La chenille verte du prunier; ses ravages**

Au cours de certains printemps, on peut remarquer qu'une chenille verte cause de grands dommages, en dévorant leurs feuilles, aux pruniers d'ente, qui produisent, comme on le sait, la prune si renommée dite d'Agen.

Cette chenille donne naissance à un papillon qui écloit en ce moment, c'est-à-dire vers la fin d'octobre et le commencement de novembre. Le papillon serait nocturne. La femelle est aptère et monte le long de la tige pour aller déposer ses œufs sur les rameaux de l'arbre. On a trouvé un moyen bien simple pour l'arrêter dans son ascension.

Ce procédé consiste à entourer chaque tige, à sa partie supérieure, d'un fort papier goudronné ayant 25 à 35 centimètres de hauteur. Deux liens en raphia ou ficelle sont employés à fixer le papier et à le faire adhérer contre la tige.

Avec un enduit ayant pour base le coaltar additionné d'un peu de brai et de suif pour l'épaissir, on badigeonne le papier, au moyen d'un pinceau, plusieurs fois par semaine.

C'est ainsi qu'en montant le long de la tige, tous les papillons femelles s'engluent dans le coaltar et y périssent; leur ponte est, par suite, radicalement empêchée. Aussi, pas d'œufs, pas de chenilles.

Les pruniers traités de la sorte conservent toutes leurs feuilles et donnent toujours des fruits meilleurs et de plus belle qualité.

Ce procédé est appliqué depuis quelque temps avec beaucoup de succès dans l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, principalement entre Sainte-Livrade et Fumel. (Nous croyons savoir que ce procédé a été propagé par M. de l'Ecluse, professeur d'agriculture de Lot-et-Garonne.)

Nous livrons ce procédé tel qu'il nous a été donné dans le pays même, mais avant de l'appliquer en grand on fera bien de l'essayer sur quelques arbres et sur divers points des plantations pour s'assurer de la montée des papillons.

André JABOT.

Le nombre de personnes atteintes de maladies de l'estomac, dyspepsie, dilatation, acidité, flatulence, est incalculable. Après avoir essayé tous les traitements, elles ne savent plus à quel saint se vouer, lorsqu'il eût été si simple de se soigner dès le début et de favoriser la sortie hors du tube digestif de toutes les matières qui l'encombrent et qui sont produites par de mauvaises digestions.

La Tisane Dussolin remplit admirablement ce but; en commençant par son emploi, on évitera d'abord une perte de temps, et on empêchera une foule de maladies qui s'aggravent sans traitement immédiat. Il n'est pas de plus sûr moyen de prévenir et de guérir les maladies de l'estomac et de l'intestin que la Tisane Dussolin.

C'est en même temps le meilleur fortifiant et rafraîchissant du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la notice explicative. Bien se rappeler le nom Tisane Dussolin. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Le meilleur tapioca est le Tapioca Rils.

**Obligataires de Panama**

Monsieur LEMARQUIS, administrateur judiciaire, 3, rue Louis-le-Grand, Paris, mandataire des porteurs d'obligations de Panama, comme nommé à cette fonction par jugement du tribunal civil de la Seine, du 4 juillet 1893, rappelle aux obligataires qu'il y a intérêt pour eux à se faire connaître à lui afin qu'il puisse les tenir directement au courant.

Il leur rappelle également qu'il ne peut en résulter pour eux aucun engagement ni aucun frais.

**BULLETIN FINANCIER**

Les variations continues de l'Extérieure Espagnole arrêta un peu les bonnes dispositions du marché. Les nouvelles de l'Espagne en effet ne sont pas très bonnes; des attentats à la dynamite viennent d'avoir lieu; de plus l'expédition du Maroc sera très coûteuse, et n'aidera pas au relèvement des finances déjà si obérées. Le 4 0/0 dont la conversion approche est l'objet de nombreux commentaires; il est à 104.30 à terme et au comptant.

Le 3 0/0 oscille en ce moment entre 98.82 1/2 et 98.95, il fait 99 au comptant. L'Italien après avoir coté 70.45 monte à 79.35 et enfin reste à 79.30. Le Turc est peu recherché à 31.17, le Hongrois vaut 92. L'Extérieure baisse au début à 58 7/8, pour revenir à 59. Le Portugais descend à 49.50. Les fonds russes sont un peu plus calmes, l'Orient vaut 69.10. Le Consolidé est à 99.10. Le Crédit Foncier se tient avec fermeté à 990, et le Crédit Lyonnais ne varie pas à 751.25. Nos chemins de fer sont en hausse, l'Orléans fait 1607 50, le Midi 1335, le Nord 1897.50; le Lyon 45/16, l'Est 947.50.



**Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre: l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;**

**le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.**

**C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin**

**produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs;**

**elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix: 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée: une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.**

**Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.**

Dépôt à Cahors, pharmacie P. Prévot.



**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

*Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

*Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

**PAS DE BON POTAGE SANS**

**Tapioca Rils**

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÉFLE à QUATRE FEUILLES  
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.  
Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

**BARRIQUES**

Le sieur **CAMBORNAC**, restant à Mortayrol, par Cabrerets (Lot), a l'honneur d'informer les propriétaires qu'il est fabricant de **BARRIQUES** de 220 litres, soit en chêne, soit en châtaignier, garanties irréprochables. Pour le prix, on n'a qu'à s'adresser à lui. Il ne sera pas exigeant.

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système **BLAKEY**, à 0 fr. 50 la carte  
Brevet S. G. D. G.  
**Enclume de Famille**  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le **Protecteur de la Chaussure**, système **BLAKEY**.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le **Protecteur**, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Echarpes pour maîtres et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**ON DEMANDE** DES AGENTS D'ASSURANCES pour la **Grêle et l'Incendie**. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

**LISEZ** le **MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS**, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.  
(27 années d'existence)  
Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

**BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE**  
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE  
**CAMILLE FLAMMARION**

**PHYSIQUE POPULAIRE**  
Par **Emile DESEBEUR**  
Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La **Physique populaire**, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La **Physique populaire** est le quatrième volume de la **Bibliothèque** fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'Energie lumineuse, l'Energie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la **Physique populaire**.

La **Physique populaire** est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

**C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.**

**VELOUTINE**

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
**HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE**  
Seule récompensée à l'Exposition Universelle  
**CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS**  
et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque **CH. FAY**)

**AVIS**  
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**H. ESCURET**

Marchand d'antiquités diplômé  
Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture **ENTREPRENEUR DE PEINTURE** Papiers peints

Vitrierie **en**

Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres

Marbre **Rue du Lycée, n° 40, CAHORS** Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

**L'ŒUVRE D'ART**

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS  
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures en couleurs. Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr. Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris. L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la **RIXE de Melton**, mesurant 16 x 36, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

**La Foncière**

COMPAGNIE  
d'ASSURANCES sur la VIE  
Autorisée par décret du Gouvernement  
Avenue de l'Opéra, 38 et Rue-Louis-le-Grand, 17, Paris  
Capital social : **40 MILLIONS**  
ASSURANCES  
VIE ENTIÈRE — MIXTE — TERME FIXE  
Ces assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80 % dans les BÉNÉFICES de la Compagnie  
Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.  
**RENTES VIAGÈRES**  
S'adresser à MM. Bomyssan, à Gramat; Laval, à Vayrac, agents généraux.

**GUÉRISON**

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
MÊME LES PLAQUES ULCÉRÉES VARIQUEUX considérées comme incurables par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

EXPOSITION CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**La Grande Encyclopédie**

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.  
H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.  
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.  
A. GIRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.  
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.  
D<sup>r</sup> L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 600 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Relié : 750 fr.  
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant  
Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs (Arsène HOUSSAYE)

**H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris**

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**A céder**

pour cause de maladie un fonds de commerce de grains.  
S'adresser à Madame veuve SOUBRIÉ, rue St-James, n° 3, à Cahors.